



**C'est la substance d'une note signée par préfet du Mfoundi, et adressée au vice-président du SDF.**

L'autorité administrative indique tout d'abord dans sa note que la commission de compétence a accepté la demande du SDF, de prendre part au défilé civil des partis politiques à l'occasion de la célébration de la 50 e édition de la fête de l'unité.

Toutefois, le préfet relève quelques conduites à tenir lors du défilé du 20 mai. Il est notamment interdit d'utiliser des effigies autres que celles du chef de l'Etat. L'interdiction de faire usage du téléphone pendant le défilé, ou encore l'utilisation de pancartes, de slogans ou des textes non approuvés par le cabinet civil.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Peace - Travail - Patrie  
\*\*\*\*\*

REGION DU CENTRE  
\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DU MFOUNDI  
\*\*\*\*\*

PREFECTURE DE YAOUNDE  
\*\*\*\*\*

SECRETARIAT PARTICULIER



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Patriotism  
\*\*\*\*\*

CENTRE REGION  
\*\*\*\*\*

MFOUNDI DIVISION  
\*\*\*\*\*

SDO'S OFFICE  
\*\*\*\*\*

PRIVATE SECRETARIAT

00000325  
N° /L/106 /SP

Yaoundé, le 15 MAI 2022

**LE PREFET**

(The Senior Civilian Officer)

*N/B*  
MONSIEUR LE VICE-PRESIDENT  
DU SOCIAL DEMOCRATIC FRONT (SDF)  
- YAOUNDE -

**OBJET:** Participation au défilé civil du 20 mai 2022.

Monsieur le Vice-Président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la commission compétente a accédé à votre demande de prendre part au défilé civil des Partis politiques à l'occasion de la célébration de la 50<sup>e</sup> Edition de la Fête Nationale de l'Unité, le 20 mai 2022 au Boulevard du 20 mai à Yaoundé.

A cet effet, il vous a été accordé d'aligner **02 (deux) carrés, 49 (quarante-neuf) défilants par carré** dans le respect des consignes ci-après rappelées :

- Le port obligatoire du masque ;
- Avoir un test covid négatif de moins de 48h ;
- L'interdiction des slogans, pancartes ou textes non approuvés par le Cabinet Civil ;
- L'interdiction de faire usage du téléphone pendant le défilé ;
- Pas d'effigie en dehors de celle du Président de la République
- Seul le drapeau de la République du Cameroun est autorisé
- le port des chaussures appropriées au défilé ;
- l'impératif de prendre part à la répétition générale du défilé le 18 mai 2022 dès 9h au boulevard du 20 mai.

Veillez agréer, monsieur le Vice-Président, l'expression de ma considération distinguée/-

Ampliations:

- Min DCC  
- MINJEC  
- GRE  
- Collégion Gie  
- DRSN  
- GGGie  
- CCI

*Jean-Louis Sog, Syrus*  
*Min DCC*



Le Préfet

*Djiladou Emmanuel Etienne*  
Administrateur Civil Principal